

Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

Mentions d'information RGPD & Charte informatique SI-RIPH2G

Mentions d'information RGPD

Les informations communiquées sur le SI-RIPH2G font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la direction générale de la santé (DGS) du Ministère en charge de la santé, pour les enregistrements et suivis des dossiers de demande d'avis sur des projets de recherche impliquant la personne humaine faisant l'objet d'une attribution à l'un des comités de protection des personnes (**CPP**) en vue de son examen éthique.

Ce traitement de données à caractère personnel est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis (article 6.1.c du règlement général sur la protection des données, RGPD), en application des articles R. 1123-20, R. 1123-20-1 et D. 1123-33 du code de la santé publique.

L'accès aux données à caractère personnel traitées est confié d'une part aux utilisateurs se connectant au SI-RIPH2G et d'autre part à d'autres destinataires dits sans accès au SI.

Les données nominatives accessibles à ces deux profils sont :

- Pour les utilisateurs ayant un accès au SI :
 - l'identité, coordonnées et informations d'ordre professionnel des déposants (promoteurs, mandataires, et représentant(s) du promoteur dans l'Union Européenne) ;
 - l'identité et les coordonnées des membres des CPP et experts appelés à collaborer aux travaux du comité.
- Pour les destinataires sans accès au SI :
 - L'identité, les coordonnées et les informations d'ordre professionnelles des investigateurs.

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que de limitation du traitement des données qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la direction générale de la santé :

- Par voie postale : ministère de la prévention et de la santé – Correspondant à la protection des données de la DGS - 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP ;
- Ou par courrier électronique : dgs-rgpd@sante.gouv.fr.

Pour vous aider dans votre démarche, vous trouverez ici des modèles de courriers élaborés par la CNIL : <https://www.cnil.fr/modeles/courrier>.

Si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

<https://www.cnil.fr/modeles/courrier>.

Charte Utilisateur SI-RIPH2G

Contexte et objectifs de la charte

Inscrit sur cette application informatique (sur l'environnement de Production, de Tests ou de Formation), vous disposez d'un code d'accès à l'application ainsi que d'un mot de passe. En recevant ce login d'accès et ce mot de passe, en tant que professionnel ci-dessous appelé « Utilisateur », vous vous engagez à respecter les conditions de fonctionnement définies dans cette charte.

En tant qu'utilisateur, vous avez l'obligation d'informer les personnes que vous avez enregistré dans le SI-RIPH2G sur les données à caractère personnel les concernant et leur indiquer que des informations relatives à ce traitement sont disponibles dans les [Mentions légales](#) en bas de page de connexion du site internet du SI-RIPH2G.

La présente charte a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des plateformes dédiées au SI-RIPH2G afin d'en garantir le bon fonctionnement, notamment en ce qui concerne la sécurité et la conservation des données ainsi que les consignes générales de confidentialité concernant les informations traitées par les utilisateurs de la plateforme.

Consignes de sécurité

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles d'utilisation du SI-RIPH2G ci-après.

Chaque utilisateur devra s'identifier et s'authentifier à chacun de ses accès au SI-RIPH2G au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe dont l'usage doit être strictement réservé à son détenteur.

Pour chaque profil d'utilisateur sont définis les droits d'accès aux différentes fonctionnalités et aux données.

Quelle que soit la situation, chaque utilisateur s'engage à :

- Ne jamais communiquer son mot de passe ou son identifiant à un tiers ;
- Ne pas réutiliser un mot de passe identique sur un autre service internet ;
- Utiliser un courriel d'entreprise/professionnel lors de la création de son compte utilisateur ou celui d'un collaborateur de votre structure ;
- Assurer la stricte confidentialité des données relatives aux dossiers dont il est responsable ;
- Ne pas conserver, au-delà du strict besoin, les données téléchargées ou imprimées une fois les avis rendus ;
- Ne pas enregistrer les documents téléchargés sur des espaces « grand public » (Google drive, OneDrive, GitHub, Dropbox...) ;
- Uniquement transmettre de manière sécurisée, et si nécessité, les documents en provenance du SI-RIPH2G à des destinataires légitimes au sein d'un environnement professionnel (messagerie ou espace collaboratif professionnel) ;
- Imprimer les fichiers téléchargés sur des périphériques de confiance puis supprimer les fichiers après impression s'ils étaient stockés sur le périphérique ;
- Verrouiller ou fermer les sessions ouvertes en quittant un poste de travail, afin de ne pas laisser des ressources ou des services disponibles sans identification ;
- Désactiver systématiquement les comptes des utilisateurs lors de leurs départs des CPP ;
- En ce qui concerne les utilisateurs de l'ANSM, ces derniers doivent impérativement informer la DGS en cas de départ aux fins de désactivation de leur compte dans le SI-RIPH2G ;

- Ne pas se livrer à des actions mettant sciemment en péril la sécurité ou le bon fonctionnement du SI-RIPH2G ;
- Informer la DGS de toute faille ou incident de sécurité, dans les plus brefs délais (dgs-rbm@sante.gouv.fr).

Toutes non-conformités liées à l'utilisation du SI-RIPH2G sont à signaler par tous moyens à la Direction Générale de la Santé par courriel (dgs-rbm@sante.gouv.fr).

Consignes de confidentialité

Toutes les informations dont les utilisateurs ont connaissance dans le cadre de leurs fonctions ainsi que toutes les données correspondantes qui sont collectées et incluses dans l'application SI-RIPH2G ont un caractère de confidentialité et leur divulgation peut conduire à des sanctions pénales (article 226-22 du code pénal).

Enfin, afin de protéger au maximum la vie privée des professionnels initiant une recherche et soumis à l'obligation de dépôt de leur CV dans le SI-RIPH2G, il leur est recommandé de n'y faire apparaître que leurs données professionnelles nécessaires au traitement (nom, prénom, e-mail et téléphone mobile), et non leurs données personnelles (statut marital, nombre d'enfants, adresse personnelle, ...).

Le Signataire s'engage à respecter les dispositions de la présente charte.